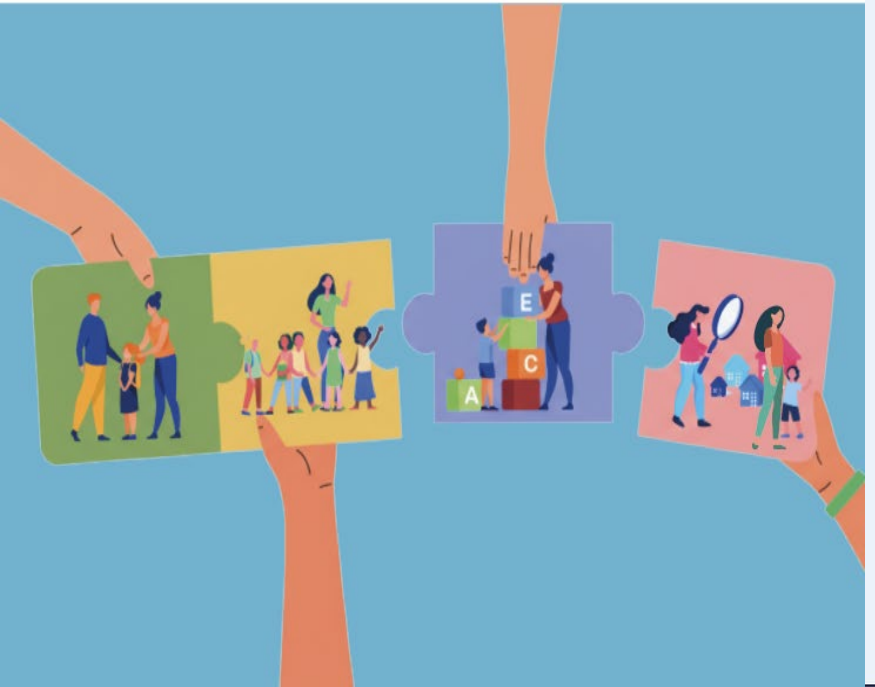
CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

Dossier technique 2027



Campagne de subventions 2027-2028



Thématique Enfance et Jeunesse

FAQ du 17 novembre 2026

Présentation : Sandra CASABONA et Sylvie ZIGLIARA

Date limite
de dépôt :
15/01/2027

CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

CAF&CO
#ImpactonsNosTerritoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

Ce webinaire est enregistré

Il sera mis à disposition
de l'ensemble des partenaires avec le diaporama
sur notre site partenaires :
https://www.caf83-partenaires.fr/



CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

Pendant le webinaire, nous vous conseillons

CAF&CO
#ImpactonsNosTerritoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

Couper les micros

Eteindre vos caméras

Le support sera diffusé– droit d'image limité



Poser vos questions par Tchat

Fermer toutes vos autres applications

De vous regrouper si nécessaire



PRÉAMBULE

Une politique Enfance Jeunesse qui s'inscrit dans les ambitions de la COG 2023-2027

✓La branche Famille renforce le soutien au fonctionnement mais aussi au **développement d'une offre éducative de qualité pour les enfants et les adolescents** sur les temps péri et extrascolaires.

✓ Elle conforte également les moyens pour **favoriser l'autonomie** et l'accès aux droits des jeunes, en structurant une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes.

✓ Cette politique s'inscrit dans un cadre partenarial, **au service d'une stratégie de continuité éducative, et s'articule aux dispositifs contractuels territoriaux** : volets jeunesse des schémas départementaux des services aux familles (SDSF), des conventions territoriales globales (CTG), et des projets éducatifs territoriaux (PEDT), en tenant compte de la dimension écoresponsable des projets et des actions soutenues.

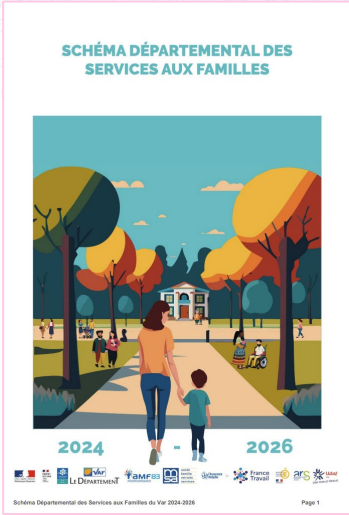


La Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille de la Sécurité sociale définit les priorités d'intervention et les moyens des Caf pour 5 ans.

CRITERES DE PRIORISATIONS DES PROJETS FINANCÉS

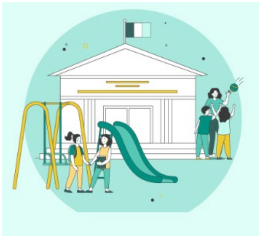
Les projets sur les territoires

Les projets soutenus devront favoriser l'équité territoriale de l'offre Enfance-Jeunesse en poursuivant l'effort d'adaptation aux spécificités territoriales et le soutien aux territoires ruraux. Les projets pertinents qui s'inscrivent dans le cadre de Projets Educatifs de Territoire et des CTG ou qui s'inscrivent dans les actions poursuivies par le Schéma Départemental des Services aux familles seront priorisés.



Les démarches RSO

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant une dimension de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), tant dans leur contenu que dans le fonctionnement global des structures porteuses. Cette approche peut se traduire par des actions qui favorisent la promotion de comportements responsables en matière de consommation, de santé et de lien à la nature. L'intégration de cette dimension RSO dans la stratégie et le fonctionnement quotidien des structures sera également prise en compte dans l'analyse des projets.



Vous pouvez mutualiser des projets sur votre territoire (1 porteur auprès de la Caf et des conventions partenariales)

OBJECTIFS : ENFANCE-JEUNESSE

- ✓ Renforcer l'accessibilité aux loisirs éducatifs.
- ✓ **Réduire les inégalités** d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires.
- ✓ Soutenir et valoriser l'engagement citoyen et écocitoyen des enfants et des jeunes.
- ✓ Favoriser l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes.
- ✓ Développer de nouveaux projets en lien avec les **besoins émergents** des jeunes.
- ✓ Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes



Fiche technique
ENFANCE ET JEUNESSE

Orientation

Sur la thématique Enfance Jeunesse, la Caf a pour ambition de soutenir les initiatives qui visent à renforcer l'accès aux loisirs éducatifs ainsi que l'engagement des jeunes.

Les actions proposées doivent **répondre aux besoins des enfants et adolescents de 3 à 17 ans**, en favorisant la qualité et la diversité de l'offre éducative dans les structures d'accueil de loisirs.
Elles peuvent également **soutenir les initiatives destinées aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, qui favorisent leur implication à travers des projets co-construits,** encourageant leur autonomie et leur prise de responsabilité. Ces actions reposent sur des modalités d'intervention adaptées, permettant aux jeunes de s'exprimer, d'agir sur leur parcours personnel et de s'investir dans des projets collectifs d'intérêt général et solidaires.

Les projets attendus s'inscrivent dans **une démarche globale et cohérente, privilégiant des actions pérennes** plutôt que des interventions ponctuelles, afin d'assurer un impact concret et durable auprès des jeunes.

Enfin, une **attention particulière est portée aux territoires où l'offre éducative est insuffisante**, avec une priorité donnée aux publics les plus vulnérables, notamment ceux résidant en zones rurales isolées et en quartiers prioritaires de la ville.

Objectifs

→**Renforcer l'accessibilité** aux loisirs éducatifs.
→**Réduire les inégalités d'accès** des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires.
→**Soutenir et valoriser l'engagement citoyen et écocitoyen** des enfants et des jeunes.
→**Favoriser l'autonomie** des adolescents et des jeunes adultes.
→**Développer de nouveaux projets en lien avec les besoins émergents des jeunes.**
→**Soutenir les initiatives numériques** en direction des enfants et des jeunes.

Enfance et Jeunesse

FICHE TECHNIQUE ENFANCE ET JEUNESSE 34



Dossier technique
Fiche page 34.

THÉMATIQUES : ENFANCE-JEUNESSE

- ✓ L'accès aux activités **culturelles, artistiques, scientifiques** et sportives.
- ✓ L'éducation à la **citoyenneté**, à la promotion des valeurs de la République, le renforcement de la culture sociale, notamment par une meilleure connaissance du fonctionnement de la protection sociale, des droits associés et des structures ressources.
- ✓ **L'éducation aux médias et au numérique** (usage responsable, sensibilisation aux risques de cyberharcèlement, à la surexposition des écrans).
- ✓ L'éducation à **l'environnement et au développement durable** (actions pour la biodiversité, réduction des déchets, sensibilisation aux enjeux climatiques).
- ✓ La **prévention santé des enfants**, adolescents et des jeunes (initiatives favorisant le bien être psychique, la prévention du mal être).
- ✓ La promotion de **l'égalité filles/garçons** et la lutte contre les stéréotypes de genre.
- ✓ **La mobilité des jeunes** sur les territoires ruraux ou isolés (programmes de sensibilisation à la mobilité autonome, organisation de parcours mobilité durable, projets d'entraide locale menés par les jeunes pour améliorer les conditions d'accès aux loisirs).



GRANDS AXES : ENFANCE-JEUNESSE

AXE 1

Accompagner la qualité des projets au sein des structures jeunesse

Pour les 3-17 ans qui fréquentent les structures d'accueil de loisirs et les accueils « ados »

Cet axe est destiné à améliorer la qualité des activités de loisirs au sein des structures et accueils du Var qui bénéficient d'un soutien financier de la Caf du Var via une prestation de service (ALSH, PS, Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale) sur des projets avec une forte plus-value éducative.

Un projet dans une structure bénéficiaire d'une prestation de service peut mobiliser des financements complémentaires visant à soutenir des projets et actions portés par les jeunes.

⚠ *Le budget prévisionnel du projet ne devra comporter aucune mention de participations familiales ni de montant de prestations de service.*

AXE 2

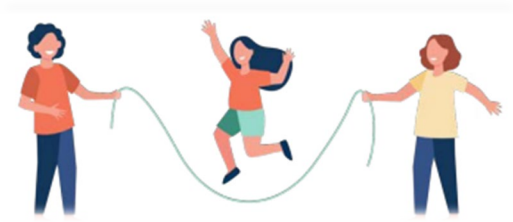
Soutenir les projets innovants en faveur de l'engagement et de l'autonomie des jeunes

Pour les ados et les jeunes qui cherchent à s'engager sur des projets

Cet axe est destiné à valoriser les initiatives des jeunes dans la promotion du mieux vivre ensemble autour de **projets ayant une finalité d'utilité sociale ou d'intérêt général / solidaire**.

✓Ces projets peuvent être accompagnés par les structures jeunesse (BIJ, PIJ, maison des jeunes etc.)

✓Ils peuvent s'adresser à jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET).



EVALUATION ATTENDUE : ENFANCE-JEUNESSE

Les indicateurs d'évaluation, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs, devront être adaptés au type et aux spécificités de chaque projet afin de refléter au mieux leurs objectifs, leurs publics cibles et leur impact attendu.

Indicateurs quantitatifs:

- ✓ Nombre total de participants, répartis par tranche d'âge (3-5 ans, 6-11, ans, 12-17 ans, 18-25 ans).
- ✓ Répartition géographique des participants (résidant en QPV, ZRR, FRR).
- ✓ Ventilation par genre (fille-garçon-autres).
- ✓ Nombre de professionnels mobilisés (animateurs, encadrants, intervenants).
- ✓ Nombre de séances ou interventions réalisées.
- ✓ Nombre de projets nouveaux initiés dans le cadre de l'appel.
- ✓ Nombre de parents ou familles associés aux projets.
- ✓ Taux de participation régulière (fréquence moyenne de participation des jeunes).

Indicateurs qualitatifs :

- ✓ Niveau de satisfaction des jeunes, recueilli via enquêtes, questionnaires ou témoignages.
- ✓ Degré d'implication et de motivation des enfants et jeunes durant les activités (retours des animateurs/encadrants).
- ✓ Compétences développées : évaluation qualitative des acquis (organisation, prise de parole, gestion de projet, esprit critique, collaboration), via bilans, auto-évaluations ou observations.
- ✓ Impact territorial et social : nombre et qualité des retombées au sein de la communauté (événements publics, partenariats locaux, couverture médiatique).
- ✓ Évaluation de l'inclusion sociale et numérique des publics bénéficiaires.
- ✓ Intégration des dimensions écologiques et citoyennes dans les projets.

IMPORTANT

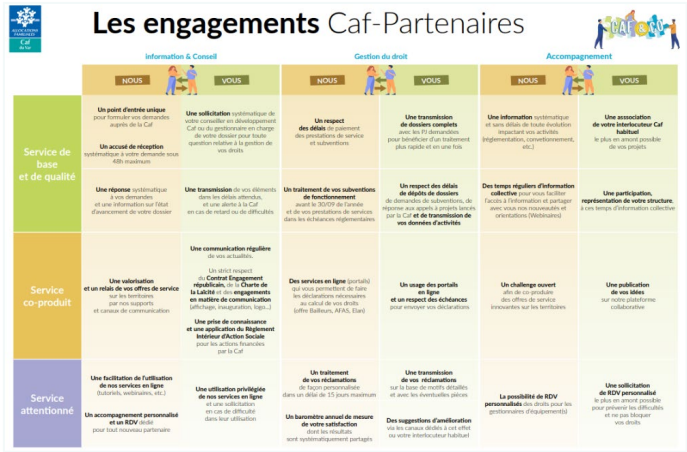
Les projets proposés doivent être en cohérence avec les missions portées par la structure qui fait acte de candidature et s'articulent dans un projet plus global

Ne sont pas éligibles :

- ✓ Les activités dites « occupationnelles » ou évènementielles inscrites dans une programmation préétablie qui ne feraient pas l'objet d'un travail préparatoire associant les jeunes en amont.
- ✓ Les projets individuels, les actions doivent être collectives.
- ✓ Les projets qui se déroulent pendant le temps scolaire ou des formations.
- ✓ Les séjours de vacances.
- ✓ Les projets non encadrés par des professionnels de la jeunesse.

Vos obligations :

- ✓ Respecter la charte d'engagements réciproques.
- ✓ Respecter la Charte de laïcité de la branche famille.
- ✓ Mentionner le soutien de la Caf dans toutes vos communications.





MODALITÉS DE SOUTIEN FINANCIER

→ Les projets déposés doivent porter exclusivement sur du **fonctionnement spécifique**. Les demandes de fonctionnement général et d'investissement sont exclues.

→ Le financement de la Caisse d'Allocations Familiales aux projets déposés sera limité à **80 % du budget** global du projet. La recherche de **cofinancement** ou d'autofinancement est donc requise

Les dépenses éligibles

- ✓ Les charges de personnel : les temps de préparation* du projet hors temps d'accueil (Axe 1), de la masse salariale du projets (Axe 2)
- ✓ Achats : dans la limite de 25% du budget (petits équipements, achats destinés au projet)
- ✓ Intervenants extérieurs
- ✓ Frais de déplacement, billetterie, réservation de salles

Le soutien financier

- ✓ Acompte de 70% du montant octroyé (le montant sollicité doit être de 1500€ minimum)
- ✓ Solde de 30% à réception du bilan
- ✓ Financement pluriannuel possible

Les pièces à fournir

- ✓ Le budget prévisionnel 2027 de l'action détaillé
- ✓ Le détail des moyens humains engagés
- ✓ Le bilan de votre action 2026:

CAF 83 - Bilan Subventions 2026 - Toutes thématiques · #159125 · CAF 83 - Bilan Subventions ... · demarche.numerique.gouv.fr



*Les temps de préparation sont les temps utiles à la production des activités collectives liées au projet, ils comprennent : la préparation et l'évaluation du projet (rédaction des supports, préparation de tout élément nécessaire à la mise en œuvre du projet) et la participation aux réunions et à la coordination du projet (exemple : pour un projet au sein d'un accueil de loisir, le temps de présence avec les enfants ne doit pas être inclus dans la masse salariale car il est déjà pris en compte dans le calcul de la prestation de service).

DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE

Les étapes sur le portail Démarche Numérique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

demarche.numerique.gouv.fr

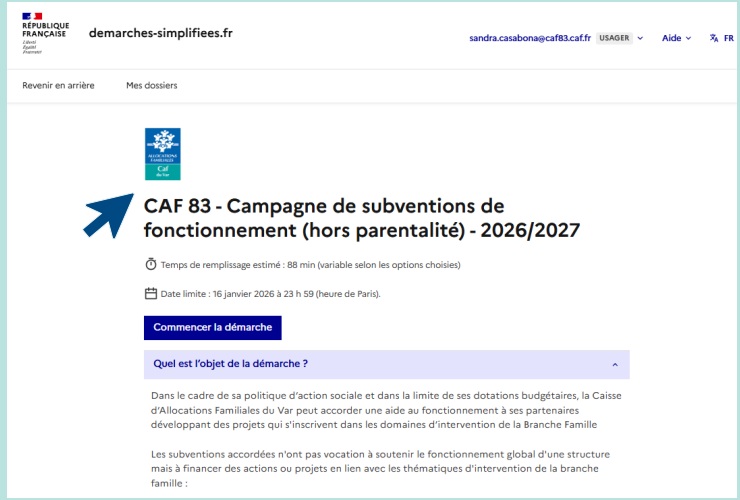
1 LES DONNÉES ADMINISTRATIVES

- ✓ Compléter le dossier socle de données administratives
- ✓ A compléter 1 seule fois pour toutes vos demandes de subventions auprès de la Caf du Var
- ✓ Informations juridiques, déclarations sur l'honneur, attestation Urssaf, RIB, SIREN/SIRET, Récépissé de déclaration en préfecture, publication au JO, rapport d'activité, statuts, liste des membres du CA, compte de résultats, tableau des salaires, budget prévisionnel.



2 LA CAMPAGNE DE SUBVENTION MULTITHEMATIQUE

- ✓ Compléter le dossier en lien avec votre projet
- ✓ Périmètre de votre projet, territoires ciblés, nombre de jeunes, partenariats, budget du projet, moyens humains, moyens matériels etc.



CALENDRIER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Pour les projets en renouvellement, le bilan 2026 devra être obligatoirement déposé en même temps que la nouvelle candidature (clôture au 15/01/2027)

	Date de campagne	Canal de dépôt pour les partenaires
Bilan 2026 actions Enfance et jeunesse		**Démarche Numérique :** Bilan subventions 2026 - Toutes thématiques
Subvention de fonctionnement Enfance et jeunesse 2027-2028 **Comité de sélection**	**9 novembre 2026 au 15 janvier 2027** **Mi-avril 2027**	**Démarche Numérique** Campagne de subventions de fonctionnement (hors parentalité) - 2027 Dossier socle 2027
Subvention d'investissement	**Fin novembre 2026 au 31 mars 2027**	**Démarche Numérique** Campagne de subvention d'investissement 2027 Dossier socle 2027

Pour les structures n'ayant jamais bénéficié d'un financement de la CAF du Var, il est demandé de prendre contact avec nos services avant tout dépôt de dossier

LES AIDES A L'INVESTISSEMENT

Les accueils de loisirs : les aides à l'investissement

Objectifs

→ Rénover et **moderniser les infrastructures** vieillissantes afin de réduire leur coût de fonctionnement ;

→ Intégrer des **pratiques durables** dans les projets, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement ;

→ Garantir un cadre d'accueil sain et durable aux enfants et aux jeunes adolescents et leurs familles.

Modalités de financement

→ La prise en charge de **60% des dépenses** subventionnables maximum,

→ Un maximum de **2 500€/m²** pour les travaux,

→ Un plafond des programmes successifs : à moins de **10 ans** d'intervalle, le montant total des subventions successives pour chaque équipement ne doit pas excéder le plafond maximal de prise en charge.

Priorisation des projets :

→ Seront **prioriser les projets permettant le développement de l'offre** dans les territoires peu couverts /avec une croissance démographique forte

→ Les projets de création, de rénovation avec augmentation de l'offre seront priorisés, **puis les projets de rénovation et enfin les projets d'acquisition de matériel et de mobilier**.

31 mars

LES AIDES A L'INVESTISSEMENT

Les accueils de loisirs : les aides à l'investissement

- **Dépenses éligibles :**

→ Les coûts fonciers et terrain ;

→ Les gros œuvre et clos couverts ;

→ Les aménagements intérieurs ;

→ Les équipements simples et particuliers ;

→ Les honoraires et frais administratifs (honoraires d'architecte, les frais de maîtrise d'œuvre, les études techniques) ;

→ Autres (aménagements extérieurs et végétalisation, voirie, réseaux divers, l'assurance de construction) ;

→ Logiciels et matériel informatique

→ La mobilité douce (les dépenses liées à la promotion de la mobilité douce autour des installations, encourageant ainsi des modes de transport respectueux de l'environnement) ;

- **Maintien de la destination sociale ALSH :**

→ **15 ans** pour les investissements concernant des travaux de création, rénovation, ou de transplantation de bâtiment *(après la visite de conformité de la structure effectuée par les services de la Caf).*

→ **5 ans** pour les matériels et mobiliers

✓ *La demande de financement s'effectue dans le cadre de la campagne de subvention d'investissement.*

Il est obligatoire de contacter la conseillère de votre territoire avant tout dépôt du dossier (nécessité d'avoir une vision programmative pluriannuelle).

- **Lancement d'un questionnaire visant à recenser les besoins en matière de confort thermique dans les ALSH :**

→ La participation des partenaires sollicités est vivement attendue afin de recueillir leurs attentes.

LES OUTILS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ambitions :

- Accroitre les connaissances et les compétences des Caf et des partenaires sur les enjeux de la transition écologique
- Concevoir des outils très opérationnels à destination de toutes les structures financées par les Caf afin qu'elles puissent apprécier leur maturité environnementale à un instant T, identifier les actions pertinentes à mettre en place, faciliter leur mise en œuvre et mesurer leur progression dans le cadre d'un cycle vertueux

Une boîte à outils

Autodiagnostic

Deux outils d'auto- diagnostic:

- maturité d'un équipement
- maturité d'un projet

Mise en action

- Fiches thématiques
- Bibliothèque d'idées et actions inspirantes
- Guide récapitulatif des financements

Des modules de formations

Transition écologique

- Les fondamentaux de la transition écologique

Boite à outils

- Présentation et démonstration utilisation des outils
- Parcours Caf
- Parcours partenaires

Page Caf.fr rubrique partenaires : CAF - Accompagnement à la transition écologique des structures financées par la branche Famille

QUESTIONS/RÉPONSES

- **Peut-on soutenir des actions citoyennes engagées par un conseil de ville des jeunes ou un conseil municipal de jeunes ?**

- Oui, dans la mesure où elles s'inscrivent dans un projet plus global.

- **Peut-on financer la construction d'une cantine dans un accueil de loisirs ?**

- Oui, si la structure bénéficie d'une prestation de service par la CAF. Si les locaux sont partagés, les financements sont proratisés en fonction de l'utilisation de ces derniers.

- **Existe-t-il un dossier technique pour les dossiers d'investissement ?**

- Non, il faut systématiquement contacter la conseillère chargée de développement sur votre territoire avant tout dépôt de dossier,

- **Une association qui ne gère pas directement un accueil de loisirs peut-elle déposer une demande au titre de l'axe 1 ?**

- Oui, l'axe 1 concerne l'ensemble des actions qui visent à améliorer les conditions d'accueil dans les structures enfance jeunesse (ALSH, PS Jeunes, accueil ados)

- **Peut-on commencer le projet avant d'avoir reçu la réponse à la demande de subvention ?**

- Le démarrage du projet avant notification de la décision ne préjuge pas de l'attribution ni du montant de la subvention.

QUESTIONS/RÉPONSES

- **Est-il possible de déposer plusieurs projets ?**

- Oui, il est possible de demander un soutien pour plusieurs projets. Il est toutefois fortement conseillé de regrouper vos demandes sur un seul formulaire s'il s'agit du même axe d'intervention ou s'il y a une cohérence entre tous ces projets.

- **Peut-on faire un projet dans un cadre global qui regroupe nos différents alsh (mercredi, péri, ado, etc.) ?**

- Oui, il est possible de proposer un projet qui s'adresse à plusieurs structures.

- **Peut-on financer des actions citoyennes mises en place par les jeunes, avec pour finalité un départ en séjour ?**

- Les projets peuvent inclure des **actions d'autofinancement**, notamment pour soutenir la réalisation de séjours, événements ponctuels (tels que fêtes de la jeunesse, journées thématiques, etc.) ou initiatives collectives portées par les jeunes eux-mêmes. Cependant, certaines règles doivent être respectées : les dépenses liées à ces actions d'autofinancement ne doivent pas apparaître dans le budget de l'action. Ces actions doivent avant tout **favoriser la prise de responsabilité**, l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes, tout en s'inscrivant dans une démarche d'intérêt général. Les actions doivent rester gratuites pour les participants. Seuls les dons libres et volontaires peuvent être acceptés. Dans le dossier de demande, il est important de mettre en avant : les moyens mobilisés par les jeunes pour mettre en œuvre leur projet, la valeur éducative et le sens collectif de la démarche qui peuvent venir justifier un soutien financier.

- **Peut-on financer tout ou partie du BAFA ?**

- Le financement de **formation est exclu** (BAFA, PSC1, formation de secouriste etc.)

QUESTIONS/RÉPONSES

- **Peut-on déposer une demande de subvention permettant de financer l'animation des ALSH ?**

- Les fonctions d'animation dans les Alsh sont financées avec une prestation de service (conventionnement PSO Alsh), mais il est possible de venir soutenir des projets au sein des accueils de loisirs en finançant des intervenants, du matériel, de la billetterie ou du transport.

- **Comment faire si l'on a un nouveau projet et un renouvellement ?**

- Dans le cadre de la campagne de subvention, si votre nouveau projet présente une continuité, une cohérence ou un lien direct avec le projet déjà soutenu (par exemple : mêmes publics, orientations similaires, objectifs complémentaires), il est recommandé d'intégrer l'ensemble dans une même demande de subvention. Le nouveau projet pourra alors être présenté comme une évolution ou un élargissement du projet initial, en précisant les actions nouvelles envisagées. En revanche, si le nouveau projet est totalement distinct (autres publics, orientations ou finalités très éloignées du projet renouvelé), il convient de déposer une demande de subvention séparée afin de permettre une analyse adaptée à la nature et aux objectifs spécifiques de ce projet. **De manière générale, la CAF encourage à regrouper les actions au sein d'un projet global cohérent, structuré éventuellement en sous-actions, dès lors qu'elles répondent à une même logique d'intervention et à des publics cibles similaires. Cette approche favorise la lisibilité du projet et la cohérence des financements accordés.**

QUESTIONS/RÉPONSES

- **Peut-on déposer une demande de subvention permettant de financer l'animation des ALSH ?**

- Les fonctions d'animation dans les Alsh sont financées avec une prestation de service (Conventionnement PSO Alsh), mais il est possible de venir soutenir des projets au sein des accueils de loisirs en finançant des intervenants, du matériel, de la billetterie ou du transport.

- **Peut-on obtenir des subventions pour l'achat de mini-bus afin d'augmenter la qualité et la diversité de l'offre éducative des 3 / 17 ans ?**

- Les demandes de fonctionnement général et d'investissement sont exclues. Toute demande de **financement pour des achats** hors petit matériel nécessaire au projet (ex. mobilier, aménagement etc.) nécessite un **contact préalable avec la conseillère de votre territoire.**

- **Est-ce qu'il y a un format préexistant du rapport d'activité de l'année en cours ?**

- Le formulaire du bilan 2026 est disponible ici : CAF 83 - Bilan Subventions 2026 - Toutes thématiques · #159125 · CAF 83 - Bilan Subventions ... · demarche.numerique.gouv.fr

- **Toutes les demandes passent-elles par démarches numériques ?**

- Oui, cette année l'ensemble des demandes de financements auprès de la Caf du Var se font sur cette plateforme pour la thématique enfance et jeunesse

- **L' équipe d' animation souhaite développer un projet sur les arts du cirque en Alsh, est-ce éligible à une subvention ?**

- Le financement sur ce type de projet n'est pas exclu, il vous sera toutefois demandé de laisser à voir la plus value éducative du projet et son impact sur les enfants.

QUESTIONS/RÉPONSES

- **Peut-on obtenir un financement pour une fête pour les 11/17 ans ou une cérémonie/bal pour les CM2 avec remise de diplômes par monsieur le Maire ?**

- La CAF **ne finance pas les évènements ponctuels à caractère festif** (fête, bal, cérémonie, etc.) lorsqu'ils ne présentent aucune dimension éducative ou sociale structurée. Pour être éligible à un financement, un projet doit s'inscrire dans une démarche éducative cohérente : il doit comporter des objectifs précis, une plus-value pour les jeunes (participation, apprentissage, citoyenneté, autonomie, inclusion…) et des retombées concrètes au-delà du seul événement. Ainsi, une simple fête ou cérémonie de fin d'année, même si elle implique une remise de diplômes ou la participation d'élus, ne relève pas du champ de financement de la CAF.

- **Est-il possible de financer un projet comprenant la mise en place d'événements par les jeunes de l'espace jeunes ?**

- Oui, un financement peut être envisagé si les événements organisés par les jeunes s'inscrivent dans une **véritable démarche éducative et participative**. Le projet doit alors valoriser l'implication active des jeunes à chaque étape (conception, organisation, communication, évaluation), favoriser leur autonomie, leur sens des responsabilités et la dynamique collective de l'espace jeunes. **Les événements ponctuels peuvent constituer un support d'action éducative, à condition qu'ils soient porteurs d'objectifs clairs** (citoyenneté, cohésion, ouverture culturelle, etc.) et qu'ils s'intègrent dans un projet d'accompagnement des adolescents. **En revanche, une simple organisation d'événements festifs sans accompagnement ni dimension éducative ne relève pas du champ de financement de la CAF.**

CONTACTS ET LIENS UTILES

Vos interlocuteurs à la Caf du Var
interlocuteur-2025_15122025.pdf

La page dédiée à la campagne de subvention
https://www.caf83-partenaires.fr/actualites/campagne_subventions_2027

Nous écrire
enfance.jeunesse@caf83.caf.fr

Le Kit graphique pour vos communications
Logos, charte graphique, engagements en matière de communication, affiches de financement.



4 juin 2024

Kit graphique de la Caf du Var

La Caf du Var est partenaire de votre association / collectivité / structure ? Le partenaire signataire d'une convention de partenariat et de financement avec la Caf du Var s'engage à mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de...



Les interlocuteurs de la Caf du Var

Découvrez nos collaborateurs qui s'engagent chaque jour à vous offrir un service de qualité. Ce trombinoscope vous permettra de mieux connaître les responsables et les agents avec qui vous serez en contact, afin de faciliter vos échanges et de renforcer la proximité entre vous et nos services.



Ce service est proposé et financé avec l'aide de la

ENFANCE
PARENTALITE
FAMILLE
SOLIDARITE
JEUNESSE
CADRE DE VIE
HANDICAP
INSERTION

2023
2027

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES en matière DE COMMUNICATION

Aides aux partenaires

Le partenaire signataire d'une convention de partenariat et de financement avec la Caf du Var s'engage à mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de communication relative au projet financé.

Le partenaire s'engage à :

Manifestation
Fixer avec la Direction de la Caf du Var la date de l'inauguration, et à l'informer avant toute manifestation relative au projet ou à l'équipement financé.

- La manifestation devra faire l'objet d'une liaison préalable avec le Secrétariat de Direction pour en arrêter les dates et le protocole.

caf83-bp-secretariatdirection@caf83.caf.fr

- Le carton d'invitation devra mentionner le logo de la Caf du Var.

Communication publique
Faire mention du partenariat et du financement apporté par la Caf du Var dans toutes les déclarations publiques (presse, réseaux sociaux, publication, site internet, page facebook...).

Supports de communication
Mentionner le logo de la Caf du Var sur tous les supports de communication, relatifs au projet ou service couvert par la convention.

Affichage dans les équipements
Porter à la connaissance des familles le soutien de la Caf du Var à la réalisation du projet, à travers :

- les informations et documents administratifs destinés aux familles.
- l'affichage de façon visible pour le public du support élaboré par la Caf du Var.

Travaux
Mentionner le concours de la Caf du Var à la réalisation du projet, sur les panneaux installés lors des chantiers, durant toute la durée des travaux.

Pour obtenir les logos, visuels et/ou supports mentionnés ci-dessus, nous vous invitons à vous rapprocher du Conseiller en développement en charge de votre territoire.



Tipi
La tribu de tous les parents

CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

CAF & CO
#ImpactonsNosTerritoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



